

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJETS DE « PLAN D'EXPLOITATION DES ÉOLIENNES » ET DE « PLAN RELATIF À L'ACOUSTIQUE DES ÉOLIENNES » - PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal à Erquelinnes informe qu'une enquête publique est organisée à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
07 février 2020	17 février 2020	Administration communale Rue Albert 1^{er}, 51- 6560 Erquelinnes 02 avril 2020 à 9h00	environnement@erquelinnes.be 071/ 55 92 78 ou 071 55 92 72

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 9h00 à 12h00 et le samedi matin (*) de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante :

Administration communale, Rue Albert 1^{er}, 51 – 6560 Erquelinnes.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune <https://www.erquelinnes.be/> ou sur Internet via le lien

suivant : <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>

(*) Extrait de l'art. D26-16 du Décret du 31/05/2005 : « *Lorsque la consultation a lieu (...) le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance (ndlr : en téléphonant au 071 55 92 78 ou au 071 55 92 72). Si personne n'a pris rendez-vous, la permanence peut être supprimée.* ».

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par la personne de contact dont référence au cadre ci-dessus.

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites électroniques a accès au formulaire prévu à cet effet sur le lien <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>. A défaut, le formulaire PDF imprimable sur format papier, téléchargeable via l'adresse Internet susvisée, peut être envoyé dûment complété à l'administration communale pour le 02/04/2020 à 9h00 au plus tard ou à l'administration régionale pour le 02/04/2020 au plus tard à l'adresse suivante :

Plan d'exploitation des éoliennes et plan relatif à l'acoustique des éoliennes

Via courriel : plan-exploitation-eoliennes@spw.wallonie.be

ou par courrier :

Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles, et Environnement – SPW ARNE
Département de l'Environnement et de l'Eau – Département des politiques européennes et des accords internationaux
Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

À Erquelinnes, le 05 février 2020.

La Directrice Générale,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

C. Defoy

D. Lavaux

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces plans, de catégorie A.2., sont soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ces plans ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ces plans sont également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera les plans susvisés par arrêté délibéré en son sein.